

10 juin 2008 - Hervé Novelli donne aujourd'hui le coup d'envoi des actions en faveur du développement du commerce de proximité

Herve Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services a lancé aujourd'hui dix actions en faveur du développement du commerce de proximité destiné à mobiliser l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels autour de la dynamisation et de la modernisation du commerce de proximité.

Le commerce de proximité occupe une place importante pour notre économie et vitale dans l'animation des centres-villes et des communes rurales. Il répond à une demande grandissante des Français qui sont attachés à ce modèle de lien social et économique. Pourtant, il est aujourd'hui confronté à de nouveaux enjeux liés à de nouveaux comportements de consommation, à l'arrivée de nouveaux acteurs et à l'évolution démographique des français. **Le commerce de proximité doit ainsi s'adapter à ces nouveaux défis et répondre aux attentes d'une clientèle qui manifeste une forte demande de qualité, de convivialité, de diversité. Pour cela, il doit s'organiser, innover, et plus généralement se réinventer.**

Le Gouvernement est déterminé à soutenir son développement dans le souci de préserver l'équilibre des offres commerciales et leur capacité de développement.

Le projet de loi de modernisation de l'économie contient plusieurs mesures favorables au commerce de proximité : la création du statut de l'auto-entrepreneur, la baisse des délais de paiement, des mesures en faveur de la transmission, le renforcement du FISAC, la réforme de la TACA. Pour aller au-delà, Hervé Novelli souhaite la mise en place d'un plan d'action dédié au développement du commerce de proximité.

Le Gouvernement a choisi de mettre en place une démarche volontariste destinée à :

- Adapter le commerce de proximité aux attentes des consommateurs
- Entretien la diversité du commerce de proximité dans les centres ville
- Maintenir le commerce de proximité là où il est menacé de disparition ou d'affaiblissement et valoriser le commerce de proximité, élément de cohésion sociale en milieu urbain comme en milieu rural

Dix mesures s'articulent autour de 3 objectifs forts :

Améliorer la connaissance du commerce de proximité pour identifier les bonnes pratiques et les diffuser au niveau national et local.

Création du Conseil d'Orientation du Commerce de Proximité

Mise en place d'outils statistiques d'observation et d'analyse du commerce de proximité

Mise à disposition d'un guide de savoir faire sur la conduite de projet de

développement du commerce de proximité

Prise en charge d'études préalables sur l'état du commerce local

Mise en réseau et diffusion des bonnes pratiques : publication d'un rapport annuel

Réformer les outils de soutien aux projets innovants, fédérateurs et porteurs de croissance pour le commerce de proximité.

Favoriser la coordination et l'animation du projet - Le chef de projet « Commerces de proximité »

Lancement d'appels à projet nationaux sur des projets innovants et fédérateurs

Elargissement des critères d'éligibilité et des taux d'intervention du FISAC

Renforcement des objectifs de réhabilitation de centres commerciaux

Valoriser le commerce de proximité

Lancement d'une grande campagne de communication.

[Présentation des actions en faveur du développement du commerce de proximité](#)

Contact Presse : Cabinet d'Hervé NOVELLI : Aurore LONGUET : 01 53 18 46 35

© *Copyright* ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, 10/06/2008